



DRRH/24-1008-222 du 20/05/2024

APPEL A CANDIDATURES : ENSEIGNANT EN MILIEU PENITENTIAIRE - UP LE PONTET

Destinataires : Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : M. LOPEZ PALACIOS - coordinateur mouvement 2nd degré - Tel : 04 42 91 70 70 - mvt2024@ac-aix-marseille.fr

Un poste d'enseignant en milieu pénitentiaire est à pourvoir pour la rentrée 2024 :
CENTRE PÉNITENTIAIRE LE PONTET - 0840774K

Ce poste est ouvert aux enseignants titulaires du premier degré (sous réserve d'EXEAT s'ils ne sont pas titulaires du département) et aux titulaires du second degré affectés à Aix-Marseille.

Les candidatures accompagnées d'un Curriculum vitae sont à transmettre au plus tard le 7 juin 2024.
(Objet : Candidature enseignant Le Pontet RS2024 – NOM PRÉNOM) à :

- Monsieur le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale, sous couvert de Madame l'IEA-ASH 84, Mme DELOMENIE : ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr

et

- Monsieur le Proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale, Didier RASSEK : didier.rassek@justice.fr

La commission de recrutement est prévue le 28 juin 2024.

Vous trouverez en annexe la fiche de poste ainsi que les modalités détaillées de candidature, d'affectation et d'exercice.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

FICHE DE POSTE

Année 2024/2025

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE INTITULE DU POSTE	Enseignant en milieu pénitentiaire – 1^{er} ou 2nd degré - au centre pénitentiaire d'Avignon-Le Pontet (RNE : 0840774K)
	PLACE DU POSTE	L'enseignant est employé à temps plein en milieu pénitentiaire sur un poste en unité locale d'enseignement (ULE), dans le cadre de l'unité pédagogique régionale (UPR). L'équipe se compose de 4 enseignants titulaires dont un responsable local de l'enseignement qui assure la direction du centre scolaire. Des enseignants en vacation interviennent en complément. Le centre pénitentiaire d'Avignon-Le Pontet est un établissement pénitentiaire de 574 places théoriques accueillant des hommes mineurs et majeurs.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Circulaire n°2020-057 du 9/03/2020 (NOR : MENE2006507C) sur l'enseignement en milieu pénitentiaire Convention MJ/MEN du 15/10/2019 L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de détention, depuis le repérage initial, jusqu'à la préparation de la sortie, dans une perspective systématique de validation des acquis par des certifications et/ou des diplômes. L'enseignement suppose une démarche personnalisée.
	MISSIONS	L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique jusqu'à la préparation à la sortie. L'enseignement s'inscrit dans les missions essentielles du service public d'éducation et du service public pénitentiaire qui sont de : <ul style="list-style-type: none">• permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités individuelle et de la citoyenneté,• développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, outre l'attention pour les jeunes sans diplôme et sans qualification, une mobilisation pour les jeunes scolarisés avant leur détention,• préparer aux diplômes et attester des compétences acquises ou travaillées.• Participer à la construction d'un projet de reprise de formation ou de scolarité en sortie de détention
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none">• Remobiliser des mineurs et jeunes majeurs en situation de décrochage scolaire pour les engager dans un projet de reprise de formation et les préparer aux diplômes (CFG, DNB, CAP, BAC) pour un passage des épreuves en détention,• Permettre de maintenir la scolarité des personnes détenues inscrites en établissement scolaire avant leur incarcération,• Proposer des aménagements pédagogiques et introduire des certifications qui prennent en compte des entrées et des sorties permanentes.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none">• S'adapter à un milieu professionnel contraint ;• Prendre en compte les Elèves à Besoins Educatifs Particuliers• Être polyvalent au-delà de sa discipline de référence et capable d'enseigner les compétences de cycle 4

		<ul style="list-style-type: none"> Savoir rendre compte de ses activités, au bénéfice d'un travail en équipe.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<p>Ce poste est ouvert aux enseignants du premier et du second degré. La priorité sera donnée aux personnels ayant une expérience en matière de pédagogie adaptée ou justifiant d'une expérience professionnelle réussie auprès d'un public à exigence particulière (pénitentiaire, CEF, dispositifs relais, formation de jeunes adultes, REP+). La certification CAPA-SH option F ou le CAPPEI est un atout. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI.</p>
	NOMINATION	<p>Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Ils ont pour obligation de participer à une formation nationale d'adaptation au poste (2 modules). A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur poste d'origine. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI, en vue d'une titularisation sur le support.</p>
	CONDITIONS PARTICULIERES	<p>L'organisation du service est de 18h hebdomadaires (2nd degré) ou 21 heures (1er degré), possibilité d'annualiser jusqu'à 40 semaines. Les heures effectuées au-delà sont rémunérées en HSE.</p> <p>L'indemnité pour l'enseignement en milieu pénitentiaire est d'un montant annuel de 2780,63€. Elle est perçue en remplacement de l'ISOE.</p> <p>L'indemnité de fonction particulière (décret 2017-966) d'un montant annuel de 844,19€ est perçue par les enseignants titulaires du CAPA-SH, 2CA-SH ou du CAPPEI.</p>
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés conjointement par l'autorité académique et le directeur régional des services pénitentiaires. L'entretien a un double objet : permettre au candidat d'exprimer ses motivations et apporter une information complète et précise sur les conditions d'exercice.</p> <p>La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat.</p> <p>Les candidatures accompagnées d'un Curriculum vitae sont à transmettre à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale sous couvert de Madame l'IEN ASH Mme DELOMENIE, IEN ASH-84, ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr <p>Et</p> <ul style="list-style-type: none"> Monsieur le Proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale, Didier RASSEK, (didier.rassek@justice.fr) - <p>au plus tard le 7 juin 2024</p> <p>(Objet : Candidature enseignant Le Pontet RS2024 – NOM PRÉNOM)</p> <p>La commission de recrutement est prévue le 28 juin 2024.</p>
	<p>Pour plus d'informations sur l'UPR de Marseille, vous pouvez consulter le site : http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille.fr</p>	